

Pour une action de sauvegarde et de mise en valeur

Autor(en): **Dubuis, F.O.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **70 (1975)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et à la population sous la forme d'un dossier en deux volumes. Le premier contient les textes, disposés en trois sections. La première est un aperçu historique du Saillon médiéval; la deuxième, un inventaire comprenant des éléments d'analyse technique et d'analyse historique; la troisième synthétise ces données et esquisse un programme de recherche, de protection et de mise en valeur. Le second volume contient les plans et les photographies.

Cette documentation n'est qu'une modeste introduction aux projets d'avenir. Nous espérons qu'il aidera la Commune de Saillon, appuyée par l'État, la Confédération et la Ligue suisse du patrimoine national, à garder bien vivant l'héritage des anciens.

*F. O. Dubuis,
archéologue cantonal*

Pour une action de sauvegarde et de mise en valeur

Les renseignements que notre Service et ses collaborateurs ont rassemblés au sujet de l'histoire de Saillon et de l'état actuel de la localité permettent de mieux discerner, dans ce centre vivant d'une commune et d'une paroisse, la rencontre du passé et du présent.

Mais l'avenir, lui aussi, est au rendez-vous: avenir de vie bien réelle, dans un cadre de beauté et

Façades restaurées dans le bourg.



d'équilibre que les générations anciennes ont peu à peu façonné, parfois aussi égratigné. Dans ce qu'il a de valable, l'héritage du passé n'entrave point la marche en avant: au contraire, il peut l'aider en donnant ce caractère de continuité dont une population est toujours fière.

Sauvegarde et mise en valeur des témoins du passé à Saillon ne sont pas des notions nouvelles. Le bureau CEPA à Martigny a été chargé par la Municipalité de Saillon d'étudier les problèmes d'aménagement communal qu'elle aurait à résoudre. Terminé en 1973, ce «rapport d'étude pour l'aménagement local» donne de précieux avis, notamment en ce qui concerne la protection du bourg. Il suggère la conservation de celui-ci et des quartiers voisins moyennant l'établissement de plans précis: il propose quelques zones d'environnement où la construction ne serait pas admise.

Les dispositions prises par le Conseil d'État pour appliquer l'arrêté fédéral instituant des mesures d'urgence en matière d'aménagement du territoire, assurent la protection de Saillon jusqu'à la fin de l'année 1975. S'inspirant des conclusions du bureau CEPA, elles placent en «zone rouge» l'ensemble historique et pittoresque constitué par le bourg, le château et les quartiers voisins; elles accordent une «protection impérative» aux environs immédiats.

Le récent inventaire des Biens culturels du Valais fait une place à Saillon. La liste mentionne l'ensemble du bourg avec ses fortifications et celles du

*Maisons délabrées, inhabitées, accolées à la muraille sud.
Une aide efficace et rapide s'impose.*



château (avec note d'importance nationale), la chapelle Saint-Laurent et son site (importance régionale), l'église paroissiale et la grotte préhistorique du Poteu (importance locale).

Quelques immeubles sont officiellement placés sous la protection de la Confédération et de l'État, en qualité de monuments historiques. Figurent dans la liste cantonale les fortifications médiévales, la chapelle Saint-Laurent, les façades occidentales de la rue du Scex. La Confédération s'intéresse aux mêmes objets.

Toute construction, démolition ou transformation de bâtiment devant être mise à l'enquête publique, l'attitude très positive de l'autorité communale et la collaboration coutumière entre la Municipalité, notre Service et les Commissions cantonales des constructions et de la protection des sites, offrent de précieux moyens de contrôle et de conseil.

Tout cela ne rend que plus utile l'élaboration des «principes et conseils» qui figurent dans le rapport de notre Service: ils doivent donner à l'action l'esprit propre à assurer son unité, son respect des réalités quotidiennes, sa fermeté devant le but à atteindre et son efficacité.

Les «principes et conseils» doivent être fondés sur une base solide et élaborés avec humanité et réalisme. En effet, on n'a pas à conserver un passé mort et froid: on a affaire à une vie d'aujourd'hui, dans laquelle certains éléments jouent un rôle de témoins vivants du passé. Cet esprit, dans lequel nous travaillons tous les jours, rencontre bien l'inspiration fondamentale de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975.

Dans la démocratie que nous aimons et que nous cherchons à maintenir malgré les périls du temps présent, nos avis ne sauraient avoir un caractère dictatorial. Ils sont conçus comme des conseils issus d'une réflexion aussi consciencieuse que possible. Certes, leur application pourra être facilitée par un règlement; mais la pleine réussite ne viendra que de l'assentiment de la population. C'est dans la concorde que l'on crée la beauté.

Il faut que, par la mise en œuvre de nos propositions, Saillon soit rendu plus agréable à habiter. Si le bourg offre, dans ses maisons restaurées et adaptées, une possibilité de vie moderne, empreinte de ce charme propre aux vieilles demeures, il attirera les habitants.

Il ne faut pas se bercer d'illusions. Si l'on n'y met pas d'amour, le bourg deviendra peu à peu inhabitable et déplaisant. On le désertera et, trop tard, quand les toits seront crevés et les murs effondrés, on regrettera le temps où un vieux cœur battait encore dans la commune.

Voici en bref les principaux travaux dont nous aimerions voir la réalisation au cours des prochaines années et en partie grâce à la contribution de l'Écu d'or:

a) Les ruines occidentales du château doivent être consolidées en plusieurs endroits, notamment au niveau de la tour du sud-ouest. Chaque étape de restauration sera mise à profit pour compléter le dossier archéologique.

b) Le centre de la forteresse, au sommet de la colline et sur son versant oriental (en-dessus de l'église) devrait être débarrassé des décombres; le plan général serait ainsi rendu visible. Moyennant consolidation des murs découverts, une circulation pourrait être établie pour le public, lui permettant de voir convenablement l'ancien cheminement, la base des bâtiments et la situation des cours.

c) L'enceinte du bourg devrait être dégagée dans la mesure du possible de certaines constructions adossées à sa façade extérieure (fronts est, nord et ouest). Les travaux d'isolation et de consolidation doivent être exécutés sur tous les points menacés de ruine. On veillera particulièrement sur les éléments sud-est et sud du périmètre fortifié qui servent actuellement de mur de soutènement pour les vignes. Chaque étape de ce travail doit servir en même temps à préciser la connaissance archéologique des fortifications médiévales.

d) Quand les conditions de circulation rendront l'opération possible, les portes anciennes de la ville seront restaurées.

e) A l'intérieur du bourg et au fur et à mesure que l'assentiment des propriétaires sera acquis, les façades doivent être restaurées en respectant le caractère qui leur est propre. Lors de l'aménagement des intérieurs, il faudra veiller, selon les bases données dans notre rapport, à la conservation des éléments anciens vraiment valables (lambris, poutres décorées, inscriptions, etc.). Les travaux exécutés dans les maisons permettront sans doute de retrouver les vestiges des constructions médiévales.

f) On sera attentif aux éléments principaux des quartiers ruraux aux Chavannes et au Borneau.

g) La chapelle Saint-Laurent (chœur de l'église paroissiale du XVI^e siècle) sera restaurée; on rendra visibles les vestiges du premier sanctuaire (haut moyen âge).

F. O. Dubuis